HONNEURS FUNÉBRES RENDUS A BESANÇON A M. BLANC,

Premier Député du Tiers-Etat de cette Ville, décédé à Versailles, au mois de Juillet.

A Besançon, le 28 juillet 1789.

MON cher Confrère & bon ami, il serait impossible de rendre à un Roi, dans Besançon, des honneurs funèbres plus grands que ceux qui ont été rendus aujourd'hui à M. Blanc, dans notre Eglise métropolitaine, & dont j'ai été le témoin.

Mgr. l'Archevêque a célébré la messe pontificalement au principal Autel, c'est-à-dire, en la Chapelle du Saint-

Suaire : à côté de ſon trône, étaient, outre ſon cortége ordinaire, un Capitaine & deux fuſiliers de la Milice nationale, en noir & ſous les armes. Le Maître-Autel était bordé de dix à douze Officiers de la même troupe, l'épée à la main, & tous en noir. A la ſuite, & ſur deux rangs de bancs, étaient Meſſieurs les Chanoines de la Métropole, en habit de chœur.

Dans le centre était la muſique vocale & inſtrumentale, nombreuſe & bien choiſie. A l'entrée & dedans les deux Chapelles collatérales étaient, du côté de l'Epître les parens du mort, de l'un & de l'autre ſexe, & les notables élus par les ſept bannieres. Du côté de l'Evangile, étaient les Magiſtrats en habits & robes de cérémonie, ainſi que partie des notables & principaux Habitans invités & admis à y entrer.

Proche la grille qui borde le ſanctuaire du chœur, étaient les drapeaux des ſept Bannières, portés par autant



d'Officiers de l'ancienne troupe bourgeoiſe.

A la droite, proche la grille, était M. le Commandant de Langeron, vêtu de noir, avec le manteau & le collier de l'Ordre du Saint-Eſprit ſur les épaules, ſur les bras & la poitrine. A la gauche, était M. l'Intendant, vêtu de noir, ayant l'épée au côté : entre les deux, était le fauteuil deſtiné à M. l'Archevêque, & aux deux célébrans, pour entendre l'oraiſon funèbre prononcée par un Bénédictin, ſur les vertus civiles, morales & patriotiques du défunt

Après MM. les Commandans & Intendans étaient MM. les Colonels & principaux Officiers des Régimens & de la place, les Préſidens & Conſeillers au Parlement, gens titrés, &c. tous pêlemêle dans la nef d'Egliſe.

Au milieu de la nef était un catafalque de la plus grande ſimplicité, orné

de branches & de couleur de laurier, & peint comme en marbre. Au-deſſus était un mauſolée élevé plus haut que la chaire du Prédicateur, & imitant le marbre blanc, au-deſſus duquel étaient les attributs du défunt, comme Avocat & comme Député, la robe, le collier, le manteau, la fraiſe & le chapeau, & à l'entour du marbre étaient appliqués des branches & couronnes de laurier.

La nef était entourée de double rangs d'Officiers & Soldats bourgeois ſous les armes; les uns de l'ancienne troupe, avec l'habit d'écarlate, & les autres de la nouvelle Milice nationale, en habit, veſte, culotte & bas noirs, & en queue, ainſi ſous les armes; tous chapeau ſur la tête. Les tambours étaient couverts de crêpes ainſi que les épées des Officiers de l'une & l'autre troupe.

Les Officiers de la Milice nationale avaient des baudriers blancs ſur leurs habits noirs pour porter leurs épées, &

les fusiliers d'un peu moins larges & de même couleur, pour leurs gibernes.

Il n'y avait nul cierge sur le catafalque, ni autour du mausolée, mais seulement une lampe sépulcrale fort élevée de chaque côté du mausolée: ces quatre lampes présentaient dans leur ensemble quelque chose de fort lugubre.

Sur l'autel étaient seulement six cierges allumés, auxquels, en place d'écussons, on avait attaché six belles & grandes couronnes de laurier.

Il n'y eut jamais musique plus analogue à la douleur la plus profonde, ni plus propre à l'inspirer, que celle qui a été exécutée.

Après le service, Monseigneur l'Archevêque est allé faire l'absoute & les cérémonies d'usage, autour du mausolée: après quoi on a apporté le jet de l'eau-bénite au Maire & au Corps-de-Ville, qui a été reconduit, ainsi que les notables, des sept Bannieres, jusqu'à la grande

porte de l'Eglife, par des Chanoines, députés de la Métropole.

Plufieurs perfonnes ont été émues jufques aux larmes, de ce trifte, quoique magnifique fpectacle. C'était fur-tout quelque chofe d'important, que ce cortége de deux cents Officiers & foldats de la Milice nationale, tous en noir, fortis en ordre & en colonnes, de l'Eglife métropolitaine.

J'ai affifté, dans le temps, au fervice funèbre de feu notre Archevêque le Cardinal de Choifeul ; il s'en faut bien qu'il ait eu cet enfemble de grand & de noble qu'a eu le fervice de M. Blanc.

Le fils de M. l'Avocat Martin, nouveau Député à la place de M. Blanc, foutient demain des Thèfes de philofophie, avec cette dédicace : *Genio Franciæ, tutelari*, qui me paraît convenir on ne peut pas mieux, aux circonftances.

J'oubliais de vous dire que la Com-

mune avait député des Notables, pour aller prendre les enfans de M. Blanc, les accompagner à l'Églife, & les reconduire, par honneur, depuis l'Eglife jufques chez eux, ce qui a été fait.

Si de tels honneurs ont été dûs & conférés à l'un de MM. les Députés, à raifon de la fermeté que tous ont montré jufqu'ici, (car on a eu en vue de les honorer tous en la perfonne de l'un d'eux) à quoi ne doivent-ils pas prétendre & s'attendre, s'ils deviennent artifans de notre bonheur, par des réglemens fages & utiles ? Non-feulement je le fouhaite bien ardemment, mon bon ami, je fais plus, j'ofe l'efpérer.

Des perturbateurs du repos public nous annoncent chaque jour que, tantôt dans un endroit tantôt dans un autre, tout eft à feu & à fang; & dans le fait, cela fe borne à des titres que l'on perd, à des meubles

156

qu'on briſe dans quelques châteaux. C'eſt ſans doute un grand mal, mais infiniment moindre que ceux que des malintentionnés ne ceſſent de ſuppoſer chaque jour. J'attends impatiemment de vos nouvelles, & je vous embraſſe de tout mon cœur.

Chez VOLLAND, quai des Auguſtins, n.° 25.
De l'Imprimerie de GRANGÉ.